



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de dissolution administrative du RED d'Angers

Question écrite n° 4734

Texte de la question

M. Thomas Portes alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la dangerosité du groupuscule « Rassemblement des étudiants de droite (RED) d'Angers ». Le 8 janvier 2023, plusieurs de ses membres étaient présents au rassemblement néonazi organisé à Rome par les fascistes italiens. Ce groupuscule est particulièrement nocif dans les campus de l'université d'Angers. Lors de sa réunion du 14 avril 2022, le conseil de l'université a estimé qu'il constituait une « menace pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ». L'université détaillait les faits suivants : « Depuis quelques mois, les actes racistes, antisémites ou fascistes se développent au sein même de notre université. Des croix gammées ont été taguées dans des toilettes, des autocollants racistes sont collés sur plusieurs des campus dont un collage géant « L'immigration tue ». L'extrême droite, dont le mouvement nationaliste et identitaire RED (Rassemblement des étudiants de droite), est impliquée dans ces agissements et plusieurs étudiants de cette mouvance ont distribué un tract infamant, raciste, sexiste et LGBTphobe sur le campus Saint-Serge ». Elle ajoutait que « les locaux de l'UGEAC-UNEF ont fait l'objet de dégradations et de provocations avec le collage d'autocollants d'un candidat d'extrême droite et des logos de l'association dissoute « Alvarium » et des étudiants participant à un débat organisé sur l'élection présidentielle ont été la cible de comportements d'intimidation. Certains de ces actes touchent directement des enseignants : des cours ont été interrompus par des remarques de soutien aux candidats d'extrême-droite, des enseignants sont pris à partie sur les réseaux sociaux par des étudiants dévoilant leur nom et contenu de cours et des médias d'extrême-droite attaquent nommément des collègues et leurs recherches liées aux études de genre et à l'intersectionnalité. Ces comportements menacent la liberté académique et tous les événements organisés dans le cadre du mois du genre ont dû être spécifiquement sécurisés ». Le RED agit également en dehors des facultés puisque, le 29 juin 2022, une dizaine de ses membres ont perturbé une manifestation organisée à Angers en défense du droit à l'avortement. Par ailleurs, ce mouvement angevin d'extrême droite a démontré sa connivence avec l'Alvarium, groupement d'extrême-droite dissous par le ministère de l'intérieur en novembre 2021. Dans le décret de dissolution, il était d'ores et déjà inscrit que l'Alvarium soutenait les groupuscules appelant à la discrimination, à la violence et à la haine contre les étrangers. Le local de cette association semble reprendre vie puisque le 28 avril 2022, il accueillait la conférence de Thaïs d'Escufon, ex-porte-parole de groupuscule également dissous « Génération identitaire », tandis que le RED appelait à participer à cet événement. Aussi, parmi les activistes du RED, se trouve notamment Jean-Eudes Gannat, qui était l'un des principaux animateurs de l'Alvarium. Ces faits sont particulièrement graves, lorsque l'on sait que, conformément à l'article 431-15 du code pénal, le fait de participer au maintien ou à la reconstitution, ouverte ou déguisée, d'un groupement dissous est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros. Les pratiques violentes du RED d'Angers exigent une réaction rapide et définitive. Ainsi, il réclame du ministre de l'intérieur qu'il procède à la dissolution administrative de ce groupuscule raciste.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4734

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 334

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)